

Votants : 93
Convocation du Conseil de Communauté :
le 15 mars 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 mars 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 mars 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE— COMPLEMENT D'INFORMATION POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE ZDE DE LA CAN

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER à Christian BREMAUD, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Pilar BAUDIN à Pascal DUFORESTEL, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annie COUTUREAU à Jean-Louis SIMON, Patrick DELAUNAY à Annick DEFAYE, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, Aurélien MANSART à Jacques TAPIN, Franck MICHEL à Denis THOMMEROT, Delphine PAGE à Chantal BARRE, Christiane PINEAU à Françoise TALBOT, Alain PIVETEAU à Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU à Gérard ZABATTA

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jean-Luc CLISSON, Jean-Michel TEXIER, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 MARS 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMPLEMENT D'INFORMATION POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE ZDE DE LA CAN

Monsieur **René MATHE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

La Zone de Développement de l'Eolien est un dispositif nécessaire depuis le 14 juillet 2007, en application de la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (dite Loi POPE), pour bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de l'énergie produite.

Les Zones de Développement de l'Eolien sont définies par le Préfet sur proposition des communes, en tenant compte du potentiel éolien, des projets existants sur les territoires avoisinants et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Elles doivent définir un périmètre géographique et préciser la puissance minimale et maximale de l'ensemble des installations éoliennes.

Pour faire face aux multiples sollicitations des communes de la CAN par des opérateurs privés dans le domaine de l'énergie éolienne, le Conseil de communauté du 27 juin 2011 a approuvé une modification statutaire relative à la prise de compétence « Zones de Développement de l'Eolien » au titre de la compétence obligatoire Aménagement de l'espace, confiant ainsi à la CAN la coordination de l'élaboration des zones de développement éolien (ZDE) sur l'ensemble du territoire communautaire.

En tant qu'autorité compétente et garante de la cohérence territoriale, la CAN a mené une étude sur le territoire communautaire, aboutissant au dépôt du 25 avril 2012 du dossier de Zones de Développement de l'Eolien identifiées et acceptées par délibération des communes concernées, auprès des services de l'Etat pour instruction. Les trois secteurs du territoire concernés par le projet communautaire de développement de l'énergie éolienne sont les suivants :

Secteur	Localisation	Puissance minimale	Puissance maximale
n°1	commune de Niort	1 MW	15 MW
n°2	communes d'Echiré et de Saint-Gelais	1 MW	24 MW
n°3	commune de Mauzé sur le Mignon	1 MW	30 MW

L'ensemble de ces trois secteurs, dont la cartographie est annexée à la présente délibération, a fait l'objet d'un avis favorable des conseils municipaux des quatre communes concernées.

Les délibérations correspondantes ont été intégrées au dossier.

079-247900806-20130325-c23-03-2013-DE
Date de télétransmission : 02/04/2013
Date de réception préfecture : 02/04/2013

La mention des secteurs, de leur localisation et des puissances minimales et maximales dans la présente délibération constitue une condition nécessaire à la poursuite de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les trois secteurs proposés par le dossier ZDE de la CAN,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à transmettre tous les documents nécessaires au complément du dossier ZDE pour instruction par les services de l'Etat.

Motion adoptée par 89 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 4
Non participé : 0

René MATHE

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130325-c23-03-2013-DE
Date de télétransmission : 02/04/2013
Date de réception préfecture : 02/04/2013